

----- Message transféré -----

Sujet :PC 051 423 21 B 0001 et PC 051 358 21 O 0001 Avis SRA

Date :Thu, 25 Feb 2021 14:08:26 +0000

De :CHALUS Armelle (par AdER) <armelle.chalus@culture.gouv.fr>

Répondre à :CHALUS Armelle <armelle.chalus@culture.gouv.fr>

Pour :geraldine.canduzzi@marne.gouv.fr <geraldine.canduzzi@marne.gouv.fr>

Copie à :BLANCQUAERT Geertrui <geertrui.blancquaert@culture.gouv.fr>, BONIN Thierry <thierry.bonin@culture.gouv.fr>

Madame,

Je vous informe que les dossiers en objet, dont le projet est sis lieu-dit « Le Relle » à Pargny-sur-Saulx et Maurupt-le-Montois, ne seront assortis d'aucune prescription en matière d'archéologie.

Je me permets de vous rappeler que toute découverte fortuite de vestiges pouvant intéresser l'archéologie doit être déclarée immédiatement au maire de la commune, qui doit le transmettre sans délai au Préfet et ce conformément à l'article L. 531-14 du Code du patrimoine.

Cordialement,

ARMELLE CHALUS

Secrétariat

Service régional de l'archéologie

3, Faubourg Saint Antoine, CS 60449, 51037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Tél : 03 26 70 63 38

www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est